



# La Sentinelle

Journal économique et social  
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi  
Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . Fr. 8.—  
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4.—  
Trois mois . . . » 2.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 40 cent. la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emploi 30 cent.  
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes  
75 cent. pour trois fois.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40**  
Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.  
Devis gratuits sur demande.

**Emile Pfenniger Vins et liqueurs**  
Spécialité :

Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga  
En automne : Moût du pays  
Boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre  
Ancienne Synagogue  
Consommations de premier choix

— Excellents vins —  
Bière de la Brasserie Ulrich  
TÉLÉPHONE

**JEAN WEBER** 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4  
La Chaux-de-Fonds  
Denrées coloniales, vins et liqueurs,  
farines, sons et avoines, gros et détail.

**LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS**  
Rue Léopold-Robert 11 a

**A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES**  
Chaux-de-Fonds  
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies  
pour Hommes. Bonneterie, Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries  
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6  
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

**WILLE-NOTZ** Denrées coloniales. Vins  
et spiritueux. Farines,  
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

**L. Verthier et Cie** RUE NEUVE 10  
Grand choix de  
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand  
assortiment de Cravates.

**Jacob Schweizer** Place de l'Hôtel-de-Ville  
Boucherie — Charcuterie

**Magasins du Printemps, J.-H. Matile**  
Rue Léopold-Robert 40. — Halle du tramway  
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

**Brasserie de la Comète** Ulrich Frères  
BIÈRE, façon  
MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

**Grand Bazar du PANIER FLEURI**  
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

### MEMENTO

**Cercle ouvrier:** Comité tous les mardis.  
**Chorale l'Avenir.** Répétition tous les jeudis,  
à 8 1/2 h.

**Bibliothèque du Cercle ouvrier.** — Le mercredi  
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche  
de 10 heures à midi.

**La Ménagère.** — Distribution des marchan-  
dises chaque samedi, de 8 à 10 heures du  
soir, au Cercle ouvrier.

**L'Amitié.** — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,  
au local, Chapelle 5.

**Section littéraire l'Amitié.** — Répétition le  
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-  
pelle 5.

**Monteurs de boîtes.** — Réunion du bureau  
central et du comité local tous les jeudis à  
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

**Le Cygne, groupe d'épargne.** Encaissement  
chaque samedi de 8 heures à 10 heures  
du soir au Cercle ouvrier.

## L'Actualité

### Un pétitionnement

Un groupe d'amis du Dr Favre, réunis en comité hier soir, a décidé d'organiser un vaste pétitionnement pour obtenir du Conseil d'Etat le retrait de l'arrêté qu'il a pris à l'égard du distingué praticien.

Voici le texte de la pétition qui va être lancée dans le public et qui se couvrira rapidement de nombreuses signatures :

#### PÉTITION

AU

#### CONSEIL D'ÉTAT NEUCHATELOIS

Les soussignés habitant La Chaux-de-Fonds et la région environnante ayant eu connaissance de l'arrêté du Conseil d'Etat neuchâtelois en date du 3 juillet 1900, interdisant l'exercice de la pratique médicale au Dr Favre, ont l'honneur de prier cette autorité de bien vouloir rapporter cette mesure qui a pour but :

1<sup>o</sup> de priver une région entière des excellents services d'un médecin dont l'habileté professionnelle, le talent et le dévouement, incontestables et incontestés, sont dignes de tous éloges ;

2<sup>o</sup> d'enlever à un citoyen neuchâtelois l'exercice d'une profession qui constitue son gagne-pain et pour laquelle il est exceptionnellement doué, comme l'attestent ses nombreux clients et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Ils attendent du gouvernement neuchâtelois, comme un acte de justice, le retrait immédiat de cet arrêté qu'ils estiment non fondé en droit et en fait.

Cette pétition, conçue en termes courtois et modérés, sera incessamment soumise à la signature de tous ceux et de toutes celles qui n'acceptent pas l'étranglement sans phrases d'un homme qui n'a, à tout prendre, qu'un seul tort : celui d'être trop franc et trop bon.

Ce sera la réponse de la population chaux-de-fonnière qui connaît le Dr Favre, depuis des années, à ceux qui l'ont déclaré irresponsable, se fiant aux dires d'aliénistes — atteints très souvent eux-mêmes de la manie de classer leurs concitoyens dans la catégorie des déséquilibrés et inventant au besoin des formes de folie nouvelle (*pseudologia phantastica*), pour convaincre de démence les malheureux soumis à leur examen de quelques semaines.

On sait que les chaux-de-fonniers avaient été éliminés du jury appelé à juger le Dr Favre. La population de La Chaux-de-Fonds et de ses environs a cependant voix au chapitre et ne peut être dédaigneusement mise à l'écart dans une question qui l'intéresse à un si haut degré et qui touche à l'honneur, à la considération et au gagne-pain d'un de ses enfants.

La presse a cru fort habile de faire autour de la décision du Conseil d'Etat la conspiration du silence.

Le gouvernement a sans doute jugé qu'à la veille de la fête fédérale de gymnastique, La Chaux-de-Fonds aurait d'autres préoccu-

pations et d'autres besognes ; qu'elle n'aurait ni le temps ni le désir de poursuivre la réparation d'une injustice et d'une illégalité.

Les amis du Dr Favre sauront déjouer ces calculs.

Pour que La Chaux-de-Fonds puisse se livrer sans arrière pensée à la joie, il faut que rien n'attriste ses réjouissances et qu'elle n'ait pas surtout le remords d'avoir permis, par son silence et son indifférence, qu'on accable un innocent et qu'on viole à son égard la loi, cette garantie contre l'arbitraire des dirigeants.

Le pétitionnement sera promptement mené. Dès demain après-midi on pourra signer dans les bureaux de *La Sentinelle* et à partir de jeudi dans les établissements et magasins dont nous donnerons la liste.

En outre une cueillette de signatures sera faite à domicile et dans les ateliers par des personnes dévouées que nous recommandons au bon accueil de chacun.

Sans défaillance comme sans forfanterie, préoccupés avant tout de la justesse et du bon droit de notre cause, nous signerons tous la pétition, les uns par reconnaissance pour les bons soins du Dr Favre, les autres pour obéir à la voix de leur conscience qui leur crie : L'arrêté dont est l'objet le Dr Favre est une mesure d'occasion qui n'est pas suffisamment justifiée, puisqu'elle ne repose que sur les dires d'aliénistes, suspects à bon droit de suivre leur marotte lorsqu'ils déclarent irresponsable un homme que toute une ville proclame non seulement sensé mais supérieurement doué et intelligent.

Cet arrêté est un acte arbitraire, injuste, illégal et inconstitutionnel.

Ne pas demander son retrait, ce serait sanctionner la pire des injustices.

W. B.

### Union suisse des sociétés de consommation

L'assemblée des délégués de l'Union suisse des Sociétés de consommation a été ouverte samedi après-midi, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Schær, de Bâle. Soixante-deux sociétés étaient représentées par 126 délégués. Étaient présents également, MM. Gray et Deans, délégués de l'Union coopérative britannique; Gambini, envoyé par l'Union coopérative de Milan, et MM. Schrämlé et Angst, de l'Union des Sociétés coopératives agricoles de la Suisse orientale. Dans son discours d'ouverture, M. Schær a parlé du désintéressement des sociétés coopératives, qui travaillent dans l'intérêt de tous les consommateurs. Dans son allocution, M. Gray a déclaré que, dans les quarante dernières années, les sociétés coopératives anglaises avaient distribué à leurs membres 100,000 livres sterling, et il a fait ressortir combien les effets de la solidarité sont importants pour le développement moral et fraternel des peuples. L'assemblée a entendu ensuite un rapport de M. Erne, de Bâle, sur l'activité des organes de l'Union en 1899. L'Union compte actuel-

lement 105 sociétés. Le capital de garantie est de 185,000 fr., le chiffre d'affaires de 3,320,000 fr., le bénéfice net de 22,000 fr.

L'assemblée a voté les propositions suivantes du comité central :

1. Invitation à toutes les coopératives de consommation d'adhérer à l'Union afin de veiller aux intérêts communs et au progrès de la cause de la coopération.

2. La déclaration que l'adjoint au gérant du bureau central et l'adjoint au secrétaire de l'Union seront désormais des fonctionnaires de l'Union dans le sens de l'article 47 des statuts.

3. La création en principe d'une caisse de secours contre la maladie et l'incapacité de travail pour les fonctionnaires et employés de l'Union et le versement à cet effet d'une première annuité de fr. 1,000. Le comité présentera un projet de règlement sur l'organisation de cette caisse. Sur la proposition d'un membre, il a déclaré vouloir étudier dans quelle mesure les employés des petites sociétés non pourvues d'une caisse de ce genre pourront éventuellement bénéficier de la caisse centrale de secours.

4. Les sociétés de l'Union sont invitées à s'occuper immédiatement de la question de la fourniture à bon marché de la houille. Le comité prendra toutes mesures pour venir en aide à l'activité des coopératives dans ce but.

5. Approbation des comptes de 1899 et décharge accordée à l'administration. Attribution de l'excédent, qui est de fr. 21,905, par fr. 2,000 en indemnité à la direction, fr. 4010 en gratification aux fonctionnaires et employés suivant décision du comité, fr. 1000 en premier versement à la caisse de secours, et quatorze mille 895 francs à porter à l'avoir de la société.

6. L'assemblée, dans la conviction qu'il serait bon de verser le solde créditeur d'un certain nombre de coopératives, membres de l'Union, du montant de fr. 3,150, à l'avoir de l'Union, prie ces sociétés de renoncer à leur part de ce montant et charge la direction de solliciter leur consentement écrit à cette opération.

Dans la séance de dimanche, l'assemblée a entendu les rapports de MM. J. Perrenoud et O. Beriger concernant la position à prendre par l'Union en vue du renouvellement des traités de commerce.

En peu de mots, M. Perrenoud expose la situation où nous nous trouvons. Le chiffre par tête de population de l'impôt douanier perçu par la Confédération s'est élevé de fr. 10 à fr. 17 dans les dix dernières années ; dans la même période, les recettes douanières ont monté de 30 millions à 50 ; c'est donc une aggravation considérable de l'existence matérielle du peuple suisse. Supprimer les droits d'entrée n'est pas possible, avec l'habitude qui s'est prise de demander toutes sortes de subventions à la caisse fédérale ; mais ce qui est possible, c'est de revenir à une situation normale, c'est d'empêcher les augmentations de droits dont des groupes d'intérêts particu-



liers bénéficient seuls au détriment de la masse des consommateurs.

Partageant cette manière de voir, l'assemblée charge les organes de l'Union d'agir auprès des autorités fédérales pour que, lors de l'élaboration des nouveaux tarifs de douane, il soit fait opposition à toute élévation des droits sur les articles de grande consommation; que, lors du choix des propositions de combat, la garantie soit donnée qu'il ne subsistera pas d'élévations de droits sur les articles consommés par la masse populaire; que, spécialement, les droits sur le sucre, le pétrole, le bétail de boucherie, les viandes et graisses, la chaus sure soient réduits dans la mesure du possible. Le comité de l'Union soumettra à cet effet des propositions aux délégués en temps voulus.

Sur le rapport de M. G. Meyrin, gérant du bureau central, l'assemblée adopte une résolution invitant les sociétés de l'Union à étudier la question de l'introduction de l'achat obligatoire au bureau central des sucres et pétroles, et de prendre une décision à ce sujet jusqu'à la prochaine assemblée; de plus, les sociétés sont invitées à favoriser dès maintenant le bureau central lors des achats qu'elles traitent.

Cette résolution est votée par 51 voix contre 41.

M. Schär est confirmé comme président central. MM. J. Bowald (Olten) et James Perrenoud (Chaux-de-Fonds), membres sortants du comité central, sont réélus, et M. O. Hablützel (Frauenfeld), qui a décliné un nouveau mandat, est remplacé par M. Frey, de la même ville. M. Erne (Bâle) est nommé pour faire partie de la direction; au siège vacant dans celle-ci est nommé M. Brunner, avocat à Bâle.

La Société de consommation de Bienne est désignée comme section de contrôle et Glaris est choisi pour lieu de réunion de la prochaine assemblée.

### Fumisteries et injustices des aliénistes en Allemagne et en Suisse

Sous ce titre der *Patriot*, organe luxembourgeois, publie une étude très documentée et très serrée, dont nous extrayons ce qui suit:

Presque chaque jour on entend des plaintes sortir des maisons de santé suisses et allemandes de victimes innocentes enfermées par ordre d'une soi-disant science qu'on appelle la psychiatrie. Les victimes de l'injustice suisse et allemande nous demandent du secours et nous assaillent de leurs requêtes. Qu'on en juge par les exemples suivants:

Dernièrement, une dame du nom de Hoiningen-Hüne, originaire de Suisse, mise sous curatelle en Allemagne et déclarée irresponsable avait cependant peu de temps auparavant fait son doctorat en médecine à Zurich. Alors quelle monstruosité. Or comme on voulait la trainer des maisons de santé de Zurich à celles de Bâle, elle se sauva à Londres où elle se sentit plus sûre. De folie chez cette dame, on n'en trouva naturellement point. Elle eut le malheur d'écrire des brochures qui déplurent à quelques-uns, mais même, estimons-nous, si tout n'est pas exact dans ses écrits, doit-on lui par donner car pour tous existe la maxime: Se tromper est chose humaine. Madame Hoiningen s'est adressée à l'empereur d'Allemagne qui, espérons-le, mettra un terme à ces persécutions.

Un autre cas typique sort de l'asile d' incurables Schussenried. Dans cette forteresse intellectuelle ont dû languir deux compagnons d'infortune Guillaume Kichner et Simon Schmezer. Depuis 16 ans s'y frouve aussi enfermé le fils du pasteur Schlager, une victime des médecins-aliénistes, car il possède tout son bon esprit.

Quatre fois cet homme se sauva, mais en vain, on le rechercha avec soin, car c'était décidé, il devait disparaître. Ce jeune homme était négociant, mais ne trouvant pas de place tomba quelque temps à la charge de sa famille qui trouva bon de le réduire ainsi en lieu sûr.

Aujourd'hui se déroule une tragédie à Aix-les-Bains. Une clique nombreuse de l'endroit fit enfermer un nommé Mittelstädt dans l'asile d'aliénés Merzig, sur un certificat médical d'un médecin qui, comme c'est la règle, ajouta foi aux mensonges des tiers, tandis que le malheureux, même en

hurlant son innocence, ne fut pas écouté. Ce médecin, sur le dire de cette clique, le déclara fou incurable et dangereux pour la société. Un monsieur Frosch s'intéressa à ce malheureux, mais sans succès, car il fut condamné plusieurs fois pour diffamation et insulte à des magistrats « honorables. » Il est cependant étonnant que ce nouveau martyr Frosch n'ait pas suivi son protégé Mittelstädt dans une maison d'aliénés, car aujourd'hui ce n'est plus une voie étrange c'est au contraire le chemin des bastilles modernes. Le plus grand erreur de M. Frosch consiste à croire qu'il existe un droit en Prusse. Le professeur Isering a déclaré que le droit n'est que la violence disciplinée. Frédéric II, roi de Prusse avait déclaré, non sans raison, que les coquins qui détiennent des places de la magistrature ou revêtent la toge d'un juge, s'ils sont sans conscience, sont plus dangereux et plus terribles que des assassins et des brigands.

(A suivre).

### EN PAYS NEUCHATELOIS INCROYABLE

Un de nos amis vient de recevoir de Colombier « un avis concernant un envoi de messagerie non distribuable, » avec la mention: « n'a pu être délivré à son destinataire parce que bien qu'avisé plusieurs fois en caserne, il ne s'est pas présenté » pour retirer son envoi.

Aujourd'hui, ajoute l'avis, — notez bien ce petit mot, aujourd'hui, c'est le 7 juillet 1900, date de l'avis, — on nous annonce qu'il est inconnu.

Jusqu'ici rien de bien étrange à l'histoire. Il arrive tous les jours qu'un paquet, pour une cause ou pour une autre, ne peut être remis à celui à qui il est destiné. Quand c'est une recrue à laquelle on envoie des victuailles, c'est cependant déjà moins ordinaire. S'il y a une personne au monde qui ne devrait pas être introuvable, c'est le citoyen pendant qu'il fait à Colombier des *mi-tour drrroite*, qu'il s'initie aux beautés du maniement de l'arme et du répertoire poissard de certains instructeurs.

La caisse adressée à la recrue... (nous ne croyons pas devoir donner son nom et prénom qui étaient très lisiblement inscrits avec la mention de l'expéditeur) ne parvint pas à son adresse. Elle contenait un gros rôti de veau et un peu de boisson.

Le simple bon sens indique que la poste, lorsqu'elle ne trouve pas le destinataire d'un paquet doit aviser l'expéditeur immédiatement.

Mais à Colombier il faut croire qu'on pratique la chanson:

J'suis employé de la p'tit' vitesse  
Ous qu'on n'précipit' pas l'mouvement,  
Oh! non jamais je ne me presse  
Cela n'est pas dans mon tempérament.

Le colis avait été envoyé au mois de juin ou de juillet 1897, c'est trois ans plus tard, soit le 7 juillet 1900 que l'expéditeur eut connaissance du fait que son envoi n'avait pu être délivré.

On peut s'imaginer dans quel état doit se trouver le rôti, s'il en reste encore.

A qui faire remonter la responsabilité de cette incroyable incurie? Nous avons l'habitude de blâmer l'administration française. — Que dira-t-on de la nôtre?

Nos sentiments antimilitaristes nous porteraient à croire que ce n'est pas le civil qui a manqué. Et ce qui donne une certaine créance à cette impression, c'est le fait que la poste avise l'expéditeur qu'aujourd'hui (sept juillet 1900), on lui annonce que le destinataire est inconnu.

Nous voulons croire en effet, qu'une négligence aussi pyramidale n'est pas le fait d'une administration qui a soulevé de si nombreuses critiques, ces derniers temps à l'occasion du jubilé, sans d'ailleurs les mériter toutes. A cet égard, la presse n'est pas toujours juste et se laisse trop facilement guider par le légitime ressentiment qu'elle garde à l'administration postale de son obstination à ne pas vouloir abaisser la taxe des journaux.

Mais si la faute d'un pareil retard devait incomber à l'administration postale suisse, cela justifierait les critiques les plus véhémentes et les plus passionnées.

Que si, par contre, elle est le fait de l'administration militaire, cela prouvera une fois de plus que celle-ci est au-dessous de toute critique. En fait d'administration le militarisme qui a la prétention de tout régler et de tout régler comme du papier de musique, est l'école du désordre, des lenteurs et de l'incohérence.

L'administration, qui n'est pas fautive, voudra-t-elle rester sous le ridicule de cette restitution après trois ans?

W. B.

Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail. — Le département de l'industrie et de l'agriculture convoque à une séance de la Chambre cantonale, les membres de la commission pour le samedi 14 juillet à 4 heures après midi, à La Chaux-de-Fonds, salle du Conseil général, avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Nomination de deux vice-présidents;
- 2. Constitution éventuelle des sections prévues à l'article 21 de la loi;
- 3. Constitution du bureau d'arbitrage;
- 4. Divers.

### Mouvement professionnel

Congrès des ouvriers menuisiers. — Le Congrès annuel de la Fédération romande et internationale des ouvriers menuisiers aura lieu à Payerne, les 28 et 29 juillet prochain; la journée du dimanche sera suivie du traditionnel banquet, auquel tous les camarades de la Fédération peuvent y prendre part. On peut se procurer des cartes de fête auprès des comités des sections.

Pour cause de déménagement, vente complète de:

**TABLIERS** d'enfants, fillettes et jeunes filles, de 2 fr. à 6 fr., cédés aux prix de 0 fr. 75, 1 fr. 25 et 1 fr. 75.

**JUPONS** noirs, alpagas, mohairs, etc., noirs et couleurs en tous genres (blancs et zéphirs non compris), cédés à 20% de rabais.

**RIDEAUX** guipures anglaises et tulle brodé de St-Gall, ainsi que les **STORES intérieurs** brodés, article de St-Gall, cédés à 20% de rabais, chez

**J. GÄHLER, 10 Plac. Neuve, 10.**

### La vie locale

Fête fédérale de gymnastique. On nous écrit:

Le Comité d'organisation, par l'entremise de son comité artistique, a fait éditer, à l'occasion de la fête fédérale, plusieurs objets que nous nous devons de mentionner au public, lequel attend impatiemment d'être renseigné sur les uns et les autres.

C'est d'abord l'*affiche officielle* de fête, dont l'exécution a été confiée à M. Ch. L'Eplattenier, professeur à l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds. Déjà, lors de l'exposition de sa maquette en couleurs, de chaudes félicitations lui avaient été adressées, et maintenant que nous avons sous les yeux son œuvre définitive, nous joignons les nôtres aux compliments qui ont salué cette belle composition artistique, conçue dans le goût moderne, symbolisant la récompense du travail. — C'est une femme vêtue aux couleurs communales qui s'enlève dans un décor de sapins et qui tend une couronne de laurier à un beau « gars » bien découplé, un « gym » robuste et nerveux. Dans le fond, une vue de La Chaux-de-Fonds. Le gymnaste tient à deux mains un pennon aux couleurs fédérales avec les quatre F symboliques et les écussons cantonal et communal se détachent au premier plan parmi l'inscription officielle de la fête.

La symphonie des couleurs employées est des plus heureuses et indique un œil délicat d'artiste. La pureté de la ligne ajoutée encore à cet ensemble harmonieux, elle fait le plus grand honneur à celui qui arrive, par des moyens très simples, à donner à ses figures une intensité de vie remarquable.

Chacun voudra posséder ce souvenir de notre grande fête nationale et les collectionneurs vont se disputer cette affiche, qui figurera en bonne place parmi leurs meilleures « pièces ».

Ajoutons que la *carte postale officielle* est la réduction en couleurs de l'affiche et qu'elle va être lancée ces premiers jours. Certes elle sort de la banalité et, sans vanter, nous pouvons lui prédire un grand succès. Prévoyant que chacun voudrait en adresser quelques exemplaires à ses amis et connaissances, le comité en a fait tirer une quantité très respectable et un avis ultérieur indiquera les dépôts, qui vont être assésés, son prix modique (deux sous) la mettant à la portée de tous.

Passons au *programme illustré*, dû au crayon de M. Ernest Beyler, ancien élève de notre Ecole d'art. L'auteur, avec beaucoup de goût, a tiré parti du décor naturel de notre montagne: le sapin, et des emblèmes de notre cité: les abeilles. Les petites écaillés, les « pives », les bourgeons, les aiguilles du sapin elles-mêmes, lui ont fourni des motifs délicieux de finesse, qui font de la couverture de ce guide une chose artistique au premier chef.

A l'intérieur, un plan de la ville, dressé par la Direction des Travaux publics et donnant à une échelle restreinte, une idée nette et claire de la ville, de ses abords immédiats, y compris la place de fête; — une notice à la fois historique et descriptive de La Chaux-de-Fonds, puis le programme général de cette belle fête que nous allons vivre tous ensemble et qui occupe, dès à présent, chacun et chacune. Enfin, une série de renseignements, les emplacements des divers bureaux, les tarifs des voitures, porte-faix, etc., le prix des objets mis en vente sur la place de fête, et les insignes des divers comités.

Le dos de la couverture reproduit l'avers et le revers de la *médaille de fête*, signée H. Bopp, sculpteur. La face représente, avec une allure saisissante de vérité, le « jet de pierre ». Le gymnaste du premier plan, dans un geste large et souple à la fois, fait son effort suprême pour atteindre le but.

Au revers, les quatre F symboliques de la gymnastique, une branche de laurier soutenant les deux écussons cantonal et communal, et la croix fédérale rayonnant au haut du motif. Le tout en haut relief, fouillé et buriné de main de maître.

Cette médaille, frappée dans les ateliers de MM. Huguenin frères, au Locle, sera livrée en argent et en bronze. Le prix en argent a été fixé à 5 fr.; celle de bronze coûtera 1 fr.

L'affiche est cotée à 2 fr., le programme illustré à 30 centimes, la carte postale à dix centimes.

Et maintenant, préparons-nous tous à faire bon accueil à l'œuvre de nos artistes et que chacun ait à cœur de se procurer un souvenir durable de cette belle fête nationale!

A. G.

### BIBLIOGRAPHIE

La méthode scientifique de l'histoire littéraire, par GEORGES RENARD, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au Conservatoire des arts et métiers. 1 volume in 8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 10 fr. (Félix Alcan, éditeur, Paris).

Les questions de méthode sont dans tout ordre de connaissances les plus importantes; aussi cet ouvrage se recommande-t-il aux professeurs comme aux étudiants, aux critiques comme aux historiens et aux sociologues. Il est théorique et pratique.

D'une part, il montre ce que devrait être l'histoire d'une littérature; il détermine ce qui dans l'étude des œuvres littéraires peut devenir scientifique et ce qui ne le sera jamais; il fait voir comment des vérités particulières on s'élève à des vérités générales et, après avoir relevé les rapports multiples d'une littérature avec tout ce qui l'environne, il formule la loi essentielle qui préside aux variations du goût.

D'autre part, une quantité d'exemples pris dans l'évolution de la littérature française illustrent et expliquent soit les moyens d'enquête proposés, soit les résultats déjà obtenus par l'auteur. L'application suit pas à pas l'exposition des principes abstraits et permet à chaque instant de la contrôler.

Ce livre, qui résume vingt-cinq ans d'enseignement et qui forme un système solidement charpenté, est un outil précieux pour tous les travailleurs qui cherchent à débrouiller le passé littéraire des nations.

### NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Rome, 10 juillet. — Le contingent des troupes italiennes qui doit se rendre en Chine est fixé à 1882 hommes. Le jour du départ n'est pas encore connu.

Londres, 10 juillet. — Lord Roberts télégraphie de Pretoria à la date du 8: Depuis quelque temps, les Boers menaçaient la voie ferrée en essayant de tourner le flanc droit des Anglais.

En conséquence, les 6 et 7 juillet, je les ai fait chasser de la région à l'est de la station de Bronkhorst Spruit. Nos pertes sont insignifiantes.

Les généraux Steyn, Christian de Wet et d'autres chefs orangistes sont en route avec 3000 hommes pour Fouriesburg, entre Bethlehem et Ficksburg.

Londres, 10 juillet. — Le gouverneur de la Côte d'Or télégraphie qu'il a amené avec lui de Coumassie les membres suivants de la mission de Bâle: M. Veller, qui est dangereusement malade, M. et Mme Ramseyer, M. et Mme Jost et Mme Haasis.



*Il vient d'arriver un wagon de  
Faïences et d'Articles en Émail  
que nous vendrons à des prix  
extraordinairement bas.*

**ÉMAIL**

**Marmites** à 98, 115 et 135 ct.  
**Casseroles** à 53, 68, 93 et 120 ct.  
**Casseroles à manche** à 58, 69 et 88 ct.  
**Cuvettes** à 32, 39, 47, 54, 65 et 98 ct.  
**Ecuelles** à 138, 168, et 198 ct.  
**Ecuelles pour légumes** à 48, 63 et 72 ct.  
**Soupières** à fr. 2,65 et 3,10.  
**Plats pour œufs** à fr. 1,75 et 2,15.  
**Cafetières** à fr. 1,58, 1,85 et 1,98.  
**Théières** à 73, 93 et 120 ct.  
**Tasses** à 34 et 42 ct.  
**Soutasses** à 24 et 34 ct.

**FAIENCES**

**Tasses avec soutasses bl.** à 19, 27 et 35 ct.  
**Tasses avec soutasses coul.** à 27 et 35 ct.  
**Assiettes bl.** pièce à 7, 9, et 15 ct.  
**Assiettes coul.** pièce à 19, 32 et 45 ct.  
**Cafetières** à fr. 1,20 et 1,95,  
**Saladiers** à 30, 37 et 48 ct.  
**Assiettes de verre** à 9, 15 et 18 ct.  
**Sucriers** à 35, 42 et 48 ct.  
**Saliers** à 9 ct.  
**Compôtiers** à 29, 33 et 48 ct.  
**Service de lavabo** à fr. 1,98, 2,75, et 3,75.  
**Tasses de porcelaine** à 38 et 48 ct.

Grand choix de tous les **ARTICLES DE MÉNAGE**

**GROSCH & GREIFF**

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 58

58, Rue Léopold Robert

**Pour la Fête**

Mesdames les ménagères qui désirent des **gaufrettes** fabriquées par P. GOSTELI, Grandes Crosettes N° 33, sont priées de bien vouloir faire leur commande dès maintenant, en indiquant la quantité et le jour qu'elles désirent les recevoir. (Je porte à domicile depuis la plus petite quantité). Gaufrettes à la crème, Gaufrettes au fromage, Gaufrettes au Moka, toutes au même prix connu. 280  
Se recommande chaleureusement.

**INOUI !!**

167 articles magnifiques  
● 4 fr. 50 seulement ●

1 charmante montre or, 3 ans de garantie, avec chaîne or, 1 porte-monnaie cuir surfin, 1 canif acier extra avec 2 lames acier anglais, 1 garniture doublé, boutons de manchettes et de chemises, 1 fine épingle de cravate en pierre simili, 1 miroir de poche avec fine glace, 2 broches (façon or), 1 garniture à écrire (2 pièces), 20 pièces diverses pour correspondance, une très élég. broche pour dames (dern. nouv. de Paris), 1 paire boutons avec brill. simili, très illusoire, et encore 120 pièces diverses, toutes pouvant être utilisées à la maison. Ces 167 articles ci-dessus sont livrés franco, peu de temps seulement à **4 fr. 50** (la montre dépasse cette valeur) par la

**Wiener Central Niederlage**  
P. Lust, Krakou, Postfach M.

Articles non couv. sont pris en retour immédiatement. Lettres 25 cent., cartes postales 10 cent. 281

**Myrtilles fraîches**  
caisse de 5 kg. fr. 2,25 franco  
**Vin rouge du Tessin**  
garanti naturel fr. 24 les 100 litres, de Lugano contre remboursement. 278  
Morganti frères, Lugano.

**M. ED. MANGOLD**

Rue du 1<sup>er</sup> Mars 4

**DE RETOUR**

**CONSULTATIONS** tous les jours de 9 à 12 heures et de 1 à 6 heures, le Dimanche excepté. 274

**Petit gris moussoux**

Vins de Neuchâtel

**Vins du pays et de l'étranger**

VENTE EN GROS

en bouteilles et en fûts

Fournisseur

**EMILE PFENNIGER**

Chaux-de-Fonds

à côté des Moulins Boulangers

rue Léopold Robert

TÉLÉPHONE

Chaux-de-Fonds et au Locle

**HORLOGERIE  
BIJOUTERIE  
ALLIANCES**



**ENTRÉE LIBRE**

C'est quand même toujours le Magasin

**SAGNE-JUILLARD**

Rue Léopold-Robert 38, à côté de l'Hôtel des Postes

qui vous servira le mieux et le meilleur marché.

TÉLÉPHONE - RÉPARATIONS

**Lettres de faire-part livrées en deux heures**  
par l'Imprimerie de La Sentinelle  
Travaux d'impression en tous genres

**ENTRETIEN A DEUX** (1)

(A propos de l'enseignement commercial)

(Suite)

Certainement non, ce n'est pas de cette histoire-là, qu'il faut au peuple, non, c'est la sienne qu'il veut. Et il a raison.

Quand les Bourbons rentrèrent en France (2) en mars 1814, est-ce que le peuple s'est souvenu de son histoire ou de celle de ses rois? De la sienne je pense; de celle dominée depuis, quatre-vingt-neuf par deux triumvirats (3) auxquels étaient communes les visions du génie.

Et qu'elle est l'histoire du peuple?

C'est le récit très simple des actions des hommes libres: — les hommes ont l'air de dédaigner la liberté, et c'est cependant la seule chose qu'ils estiment; — d'un Ver-

cingétorix ou d'un Bellovèse, en France; d'un Diviko ou d'un Winkelried, en Helvétie et chez les Waldstættén; d'un Caradawag, en Angleterre; d'un Konga-Kong qui porte le nom d'Hermann dans la vieille Germanie, laquelle élèvera en son souvenir la colonne d'Hermann-Sœul (Irmensul); c'est l'époque de l'épopée durant laquelle deviennent: maréchaux et dues; princes et rois: les fils de concierges, qui sont: Berthier, prime de Neuchâtel; les fils de marchands de fruits, qui sont: Augereau, duc de Castiglione; les fils de marchands de vin, qui sont: Masséna, prince d'Essling; les fils d'aubergistes, qui sont: Murat, roi de Naples; les fils de tonneliers, qui sont: Ney, prince de la Moscowa; les fils de paysans, qui sont: Soult, duc de Dalmatie...

La voilà, la vraie histoire du peuple, celle de ses gloires, car notez le bien Monsieur; le peuple d'aujourd'hui, n'est pas le peuple de hier; il est devenu orgueilleux et ambitieux; il ne lui faut point parler des jours où le talon des rois s'appuyait sur sa poitrine oppressée; bien au contraire, il s'agit de faire revivre en lui des émotions qui le porteront à être reconnaissant envers celui qui en aura été cause: les émotions des jours où lui, peuple, a rasé la Bastille; a chanté des psaumes avec Comwell et demandé du pain avec O'Connell, où lui peuple, a chassé l'espagnol Ferdinand VII, à vu mourir le grand Palikare: Rhigas, poète et Tyrtée de la Grèce moderne.

Le marchand et le négociant sont tenu à peu de chose près ce langage:

Les Ecoles de Commerce = théorie;  
Nous négociants . . . = pratique;  
Théorie . . . . . = rien;  
Pratique . . . . . = tout.

Pour être concis, ce l'est jusqu'au point d'en être obscur, — c'est textuel. — Pour être juste, ce l'est moins. Il s'agit de se faire des concessions de part et d'autre.

\* \* \*

La Bruyère pour convaincre les femmes, de l'inutilité de leurs efforts à se rendre jolies avec les mille apprêts à la mode; recueillait les suffrages (1)... Pour moi, je n'ai pas même une ressource analogue, pour combattre le préjugé existant actuellement contre l'enseignement commercial; préjugé qui veut qu'un élève d'Ecole de Commerce soit absolument inférieur en capacités intellectuelles à l'apprenti, qui durant trois années a sué sang et eau chez un patron... sans en tirer grand profit pour tout autant.

Non, ma foi non, que je n'ai pas une semblable ressource... si je demande à nos commerçants: — et la majeure partie de ceux-ci a des préventions contre les Ecoles de Commerce; — lesquels ont employé des élèves des dites écoles; si je leur pose cette question dis je: « Que dites-vous de ces jeunes gens? ». Ils haussent les épaules

(1) «...J'ai recueilli les voix et je leur prononce, de la part de tous les hommes ou de la plus grande partie, que le blanc et le rouge les rend affreuses et dégoûtantes; que le rouge seul les vieillit et les déguise; qu'ils haïssent autant à les voir avec de la cêruse sur le visage qu'avec des fausses dents en la bouche, et des boules de cire dans les mâchoires». — Les Caractères de La Bruyère, suivis des Caractères de Théophraste. Tome I. Chap. III, page 68. Paris, librairie de Lecomte. 1832.

et me jettent ces cinq mots: « Des orgueilleux et des imbéciles ».

C'est aller un peu loin.

C'est juste jusqu'à un certain point. Orgueilleux, ils le sont (2). Pas d'exception. Ils croient tout savoir mieux que qui que ce soit. Leur apprendre quelque chose... à eux! Allons donc! Vous moquez vous? Mais ce sont eux qui vous apprendront quelque chose, à vous pratiquant, à vous gens d'expérience. Ils sont en cela semblables à tous nos jeunes fats ayant fréquenté: Collèges supérieurs, lycées ou académies.

Ils peuvent être comparés — et sans que cela leur soit désavantageux; — à ces jeunes recrues, cadets jadis, qui une fois sur le champ d'exercice, toisent leurs camarades d'un air moqueur. Et notez que ces anciens cadets, — aussi pourquoi nous payons-nous ce luxe-là? — donnent les plus mauvais soldats. Leurs instructeurs le reconnaissent: ce sont des rossards, de fins rossards.

(2) L'orgueil n'est étranger à aucun homme. Je l'ai observé et l'ai découvert dans toutes les classes de la société, chez tous les individus. Le parvenu s'honore n'avoir été décrocheur à quinze ans parce qu'il est riche maintenant; tel autre s'enorgueillit de ses défauts et de ses qualités, le grand Byron, par exemple; tel est heureux et s'enorgueillit de pratiquer un état moins commun qu'un autre; tel s'enorgueillit d'avoir une belle femme, un beau chien, un fier cheval; tel de race blanche montre avec orgueil son épouse nègre; tel salue avec orgueil un dépanaille qu'il n'eût pas daigné apercevoir ailleurs qu'en public; tel met son orgueil à être prolétaire; tel autre à être catholique ou juif ou protestant. L'humble est orgueilleux de son humilité; un généreux de sa générosité; un galant homme de sa discrétion et de son honnêteté; un... on multiplierait les exemples à l'infini.

(A suivre).

(1) Reproduction interdite.

(1) «...Quelques individus, ayant à leur tête » Messieurs de Montmorency, de Laroche-foucauld » et de Noailles, promènent dans les rues un » drapeau blanc aux cais de: Vive les Bourbons! » plus de droits réunis! Le peuple morne et silencieux les regarde et ne se mêle point au cortège... » — Eugène de Monglave, Histoire de Paris. Paris Paris 1835.

C'est avec cette même froideur que les anciens soldats de Cromwell reçoivent leur roi Charles II: « The army of the Commonwealth was dracon ont » ou Blackheath to receive their King but their » voices fort the most part were silent, and their » faces sad and Cowering, — mais les voix furent pour la plupart silencieuses et leurs figures tristes et sombres. — Senior Standard History Readets; Book III by D. Morris. London 1883.

(3) Le 1<sup>er</sup> triumvirat: Danton, Robespierre et Marat; le second: Ducos, Sieyès et Buonaparte.



**POUR LES MALADES DE L'ESTOMAC**

Je me permets de recommander par la présente un bon remède domestique, dont les excellents effets ont été prouvés depuis des années, à tous ceux qui ont contracté, par suite d'un refroidissement, d'une indigestion, d'une nourriture imparfaite trop chaude ou trop froide et difficile à digérer ou enfin par une manière de vivre irrégulière, une maladie de l'estomac, soit

Catarrhe d'estomac, Crampe d'estomac, Douleurs d'estomac, Pénible digestion ou pituite,

Le remède digestif, purifiant le sang, appelé par son inventeur

**VIN-HERBAGE DE HUBERT ULLRICH**

Ce vin-herbage est préparé avec d'excellentes herbes médicales. Il purifie et ranime les fonctions digestives sans être purgatif. Le vin-herbage fait disparaître tout dérangement dans les veines; il purifie le sang de toutes les substances pernicieuses et il agit fortement pour le renouvellement d'un sang pur.

Si l'on se sert à propos du vin-herbage, les maladies d'estomac seront supprimées le plus souvent déjà dans leurs premiers symptômes. On ne devrait donc pas tarder à préférer son emploi à toutes les autres substances fortes ou corrosives qui abîment la santé. Après avoir bu quelques fois ce breuvage, on remarquera divers symptômes tels que : **Maux de tête, Renvois, Acrimie, Flatuosités, Maux de cœur accompagnés de vomissements**, symptômes qui se montrent dans une plus forte mesure encore dans les maladies d'estomac chroniques.

La constipation et ses suites désagréables comme les serremments de cœur, les Coliques, les Palpitations, les Insomnies, de même que les Troubles de la rate, de la grande veine (hémorrhoides), disparaîtront rapidement et sans douleur par l'emploi du vin-herbage. Il préserve de toute indigestion, procure à l'organisme entier le bien-être et expulse sans effort de l'estomac et des entrailles les substances indigestes.

**Les pâles couleurs, l'anémie, la débilité**

sont le plus souvent la suite d'une mauvaise digestion, d'un sang insuffisant et d'un état maladif du foie. Des gens meurent parfois lentement après avoir passé par les états maladifs suivants : **Manque d'appétit, Relâchement nerveux, Irritation de la bile, Maux de tête fréquents et insomnies.** Le vin-herbage donne une nouvelle impulsion à la force vitale. Le vin-herbage augmente l'appétit, seconde la digestion et l'alimentation, chasse vigoureusement les matières nuisibles, accélère la circulation du sang et l'améliore, calme les nerfs excités, fait renaître le goût à la vie et redonne du courage. De nombreuses lettres de reconnaissance et de remerciements prouvent l'énorme succès du vin-herbage.

On peut acheter le vin-herbage en bouteilles à fr. 2.50 et fr. 3.50 dans les pharmacies de la Chaux-de-Fonds, Locle, Sonvillier, Saignelégier, Tramelan, Cernier, Fontaine, Les Ponts, Boudry, Colombier, Saint-Blaise, Neuchâtel, etc., ainsi que dans tous les grands et petits endroits du canton de Neuchâtel, du Jura Bernois, de la Suisse et de la France.

La pharmacie, 89, rue de la Demoiselle, et la Pharmacie centrale, Chaux-de-Fonds, envoient aussi aux prix originaux, franco de port et d'emballage, dans toute la Suisse, trois ou plus de trois bouteilles du célèbre Vin Herbage.

Se méfier des Contrefaçons

Demandez exactement

**Le Vin-Herbage de Hubert Ullrich**

Mon vin-herbage n'est pas un mystère. Il est composé de : Vin de Malaga 450,0; Alcool de vin, 100,0; Glycérine, 100,0; Vin rouge, 240,0; Ebereschensaft 150,0; Kirschaft, 320,0; de Feuchel, Anis, Helemenwurzel, Kraftwurzel américain, racines de gentiane et de Kalmuswurzel, 10,0. On mélange tous ces éléments.

**MALAGA et MADÈRE**

d'ESPAGNE

garantis purs et d'origine qualité depuis 95 cent. le litre

— contre REMBOURSEMENT — FOURNISSEUR

**Emile PFENNIGER**

Chaux-de-Fonds

Téléphone Téléphone

Finissages On donnerait des finissages de boîtes argent soignées à faire à domicile. S'adresser au bureau. 260

**POUR ENFANTS**

éprouvés par le printemps

**L'Essence de Salsepareille**

et Brou de Noix

est le meilleur dépuratif

PRIX DU FLACON : FR. 2.50

**Ph<sup>ie</sup> L. BARBEZAT**

Numa Droz 89

La Chaux-de-Fonds

**Photographie**

**H. REBMANN**

6 médailles 271

Epreuves dans les 48 heures TRAVAIL ARTISTIQUE

PHOTOGRAPHIES pour billets de chemins de fer dans les 24, 16, 6 ou 3 heures

Jusqu'au 15 Octobre 1900, M. SCHIFF, Compositeur de musique, adresse UN ou DEUX morceaux de sa composition contre 0 fr. 50 ou 1 fr. en timbres-poste, à toute personne qui lui en fera la demande à Paris, 12 bis, Rue Pergolèse. 267

**AVIS OFFICIELS**

DE LA

Commune de La Chaux-de-Fonds

**PAIEMENT**

de

**L'impôt communal**

Tous les contribuables internes et externes de la circonscription communale sont prévenus que la perception du second terme de l'impôt communal pour 1900 s'effectuera à l'Hôtel communal, rue de la Serre, 23 au rez de chaussée, salle n° 2, à partir du lundi 2 juillet jusqu'au vendredi 20 juillet 1900, chaque jour de huit heures du matin à midi et de deux à six heures du soir.

On rappelle les dispositions suivantes de la loi sur les impositions communales :

Article 21. — Tout contribuable qui n'aura pas acquitté sa contribution trente jours après l'échéance, sera invité par l'autorité communale à venir se libérer et rendu attentif à la surtaxe établie par l'article 22.

Article 22. — A défaut de paiement dans la quinzaine qui suivra cette invitation, le contribuable sera passible d'une surtaxe ajoutée à son impôt; cette surtaxe ne pourra jamais être inférieure à 20 centimes, ni supérieure au cinq pour cent de la somme due.

De plus, il sera immédiatement procédé contre les retardataires conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes.

Le mandat d'impôt, certifié exact par le Directeur des finances de la Commune, tiendra lieu de titre exécutoire.

**Dispositions spéciales**

Si le paiement du second terme n'est pas opéré au 5 septembre inclusivement, le retardataire sera passible d'une surtaxe de 5% sur toute la somme restée en souffrance.

Les militaires en activité de service à l'échéance des délais de paiement sont exonérés de la surtaxe à la condition qu'ils acquittent leur impôt dans la quinzaine qui suivra leur libération du service. Passé ce délai, la surtaxe leur sera appliquée.

On n'admet aucun autre motif d'excuse de la part des retardataires.

La Chaux-de-Fonds, le 30 juin 1900. 264

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :**

Le Secrétaire,  
E. TISSOT.

Le Président,  
PAUL MOSIMANN.

**AVIS OFFICIEL**

de la

**COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**VACCINATIONS D'OFFICE**

Le Conseil communal avise le public que les médecins suivants ont été désignés comme vaccinateurs d'office à La Chaux-de-Fonds par arrêté du Conseil d'Etat du 10 avril 1900.

- Messieurs les docteurs Oscar Amez-Droz, Parc 73.  
Paul Sandoz, Grenier 14.  
Théophile Faure, Place de l'Hôtel de Ville 3.  
Eugène Bourquin, L. Robert 33.  
Ch. Perrochet, L. Robert 30.  
Camille Adler, L. Robert 36.  
Louis Bacharach, L. Robert 38.  
Paul Matile, Paix 9.  
Paul Mamie, Serre 32.  
Albert Guerber, D. JeanRichard 27.

pour la ville et les anciens quartiers et Monsieur le docteur Ed. Robert Tissot, Balance 10, pour le quartier des Eplatures.

Les médecins soussignés vaccineront à domicile les mercredis 4, 11 et 18 juillet prochains de 2 à 3 heures de l'après midi.

La date de la vaccination aux Eplatures sera fixée ultérieurement.

Il est rappelé au public qu'en vertu des dispositions de l'art. 1 du Règlement sur les vaccinations et les revaccinations du 12 janvier 1900, tous les enfants doivent être vaccinés avant d'avoir atteint leur cinquième année. 265

Conseil Communal.

**Pour cause de déménagement**

Vente complète des Articles suivants à prix réduits

**TABLIERS** d'enfants, fillettes et jeunes filles, de fr. 2 à fr. 6, cédés aux prix de fr. 0,75, 1,25 et 1,75  
**JUPONS** moirés, alpagas, mohairs, etc., noirs et couleurs, en tous genres (blancs et zéphirs non compris), cédés à 20% de rabais

**RIDEAUX** grands et petits, crèmes et blancs, en guipure anglaise.

**RIDEAUX** tulle brodé de St-Gall, crèmes et blancs.

**STORES INTÉRIEURS** brodés, article de St-Gall.

Cédés à  
20%  
de rabais

272

**J. GÄHLER, Place Neuve, 10**